



LÉGISLATURE 2020-2025
DÉLIBÉRATION PRD-298
SÉANCE DU 23 MAI 2022

Mandat à la commission du règlement en vue de modifier le règlement du Conseil municipal pour permettre des membres suppléant-e-s au Conseil municipal (PRD-298)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu les articles 17 et 30, alinéa 2, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu l'article 140 du règlement du Conseil municipal du 16 avril 2011;

sur proposition du Bureau du Conseil municipal,

décide:

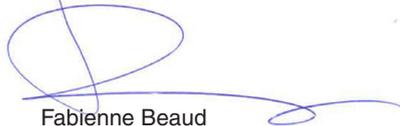
par 25 oui contre 9 non

Article premier. – Le règlement du Conseil municipal de la Ville de Genève du 16 avril 2011 se dote d'articles permettant au Conseil municipal de disposer de membres suppléant-e-s.

Art. 2. – La commission du règlement est mandatée pour soumettre au Conseil municipal les modifications nécessaires de son règlement.

Certifié conforme :

La Secrétaire:



Fabienne Beaud

Le Président:



Amar Madani